



Peut-on être défendu par un avocat d'une région différente ?

Par **Cristelle56**, le 10/09/2010 à 13:27

Bonjour,
Si j'ai une affaire jugée par le tribunal de Paris, puis-je être défendu par un avocat que je connais en Bretagne ?

Par **benhamron**, le 10/09/2010 à 15:47

Bonjour,
tout dépend du litige qui vous concerne et du tribunal qui statuera sur le litige.
il existe deux possibilités : - votre avocat peut vous défendre directement
- il ne peut pas vous défendre directement dans ce cas vous prenez deux avocats, l'un qui est inscrit au barreau du tribunal en question (il servira seulement pour régulariser la procédure) et le votre qui lui ira plaider votre dossier.

Par **Cristelle56**, le 10/09/2010 à 16:20

Merci.
Comme l'idée était de réduire les frais en faisant appel à un ami d'enfance..., mieux vaut pour moi prendre un avocat du barreau du tribunal concerné.

Par **benhamron**, le **10/09/2010** à **16:24**

Je vous dit tout dépend de l'affaire, par exemple s'il s'agit d'un dossier pénal votre avocat de bretagne peut plaider ou s'il s'agit d'une affaire en référé ou dans un tribunal d'instance.
Donc tout dépend du litige qui vous concerne, je ne peux pas le deviner ! lol
Cordialement